

Extrait des délibérations
Séance du Conseil Municipal du 28 octobre 2024
=====

Date d'envoi de la convocation : 18/10/2024
Date d'affichage de l'ordre du jour : 18/10/2024

Conseillers en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

Secrétaire de séance : Alain LECHEVALIER

Le vingt-huit octobre deux mil vingt-quatre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Michèle SONILHAC, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle SONILHAC, M. Alain LECHEVALIER, M. Jean-Claude MABIRE, M. Jean-Marie RENOUF, Mme Sylvie CAILLOT, Mme Amélie BLANCHEMAIN, Mme Aurélie LEPREVOST, Mme M. Edouard MABIRE, M. Guy FEUARDANT, M. Michel PACILLY, M. Philippe TARDIF, M. Yves-Marie DROUET.

Absents : Mme Marie-Hélène GAULTIER
M. Alexandre GOSELIN (a donné pouvoir à Jean-Claude MABIRE)
M. Charles DAVY (a donné pouvoir à Michèle SONILHAC)

03/28.10.2024 – CA Le Cotentin - Avis sur la modification n°2 du PLU de la commune Les Moitiers d'Allonne

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal le dossier qui a été transmis aux personnes publiques associées dans le cadre d'instruction de la 2^{ème} modification du PLU de la commune.

Cette étape mène à la finalisation du dossier qui sera soumis à enquête publique pendant un mois. À la suite de cette enquête publique et après conclusions du commissaire enquêteur, le dossier sera soumis à l'approbation du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
EMET un avis favorable au dossier présenté relatif à la modification n°2 du PLU des Moitiers d'Allonne.
CHARGE le Maire de transmettre cet avis à la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Aux Moitiers d'Allonne, le 29 octobre 2024
Le Maire, Michèle SONILHAC

